

Image not found or type unknown



Abandon de chantier par un artisan

Par **systeme d**, le **22/03/2010** à **19:26**

Bonjour, un artisan me promet de finir mon chantier depuis plus de 4 mois sur le devis il a écrit de sa main que le chantier sera terminé le 27 11 2009 je signale que les travaux sont payés au 3/4 actuellement j'ai mis l'affaire dans les mains d'un conciliateur conseillé par que UFC que choisir mais il ne semble ne pas répondre !! après le délai de 15 jours on me conseille le tribunal d'instance !!! voyez vous d'autres solutions il s'agit de la société AJM dans le 34 méfiez-vous!!!! merci pour vos conseils système d